



WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE

Observatoire  
de la Gouvernance  
Forestière



**RAPPORT DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES  
INSPECTEURS DE LA CELLULE DE CONTROLE ET VERIFICATION  
SUR L'UTILISATION DES OUTILS DE COLLECTE DES  
INFORMATIONS FORESTIERES**

**A KINSHASA**

**Kinshasa, du 18 au 20 janvier 2023**



**Février 2023**



[www.ogfrdc.cd](http://www.ogfrdc.cd)

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	i
ABREVIATION .....	ii
RESUME EXECUTIF .....	iii
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	1
II. OBJECTIFS.....	1
II.1. Objectif général .....	1
II.2. Objectifs spécifiques.....	1
III. APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	2
IV. PARTICIPANTS .....	2
V. ACTIVITES REALISEES .....	2
V.1. Cérémonie d'ouverture .....	2
V.2. Introduction à la formation .....	4
V.3. Déroulement de l'atelier de formation.....	4
V.4. Evaluation des formateurs et la formation par les participants .....	13
V.5. Cérémonie de remise de brevet aux inspecteurs et de clôture de l'atelier de formation .....	13
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	14
ANNEXE 1. EXTRAIT DE LISTE DES PARTICIPANTS .....	15
ANNEXE 2. TABLEAU DES MODULES ET INTERVENANTS .....	19
ANNEXE 3 : EQUIPE WRI ET OGF .....	21

### Liste de photos

Photo 1: Cérémonie d'ouverture par la représentante du Secrétaire Général de l'Environnement.....	3
Photo 2 : Intervention de jean Semeki pendant la formation .....	5
Photo 3: Présentation Essylot Lubala .....	5
Photo 4: Travaux pratiques en groupe.....	6
Photo 5: Les principes de la norme EFIR développés par le professeur JEAN SEMEKI.....	9
Photo 6: Explication sur la traçabilité des bois en RDC.....	10
Photo 7: Présentation de la plateforme OTP .....	11
Photo 8: Présentation de la plateforme Global Forest Watch par Roger MAMBETA.....	12
<i>Photo 9: Remise de brevets aux participants par la Directrice de CCV.....</i>	13

## ABREVIATION

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
CCV	Cellule de contrôle et vérification
DIAF	Direction d'Inventaire et Aménagement Forestier
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
OGF	Observatoire de la Gouvernance Forestière
OI	Observateur Indépendant
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OTP	Open Timber Portal
RDC	République Démocratique du Congo
SIG	Système d'Information Géographique
WRI	World Ressources Institute

## RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de ses missions d'appuyer la gouvernance forestière en République Démocratique du Congo, l'Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) à travers le projet « Renforcer la collaboration transfrontalière pour lutter contre l'exploitation forestière illégale dans le bassin du Congo » avec l'appui technique de WRI et financier de USINL, a organisé à Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023 un atelier de renforcement des capacités des Inspecteurs de la Cellule de Contrôle et Vérification (CCV) du MEDD sur l'utilisation de l'outil d'aide à la collecte des informations forestières.

L'atelier avait pour objectif de contribuer à la mise à niveau de 19 Inspecteurs de la Cellule de Contrôle et Vérification sur l'Open Timber Portal (OTP), une plate-forme web interactive qui promeut la légalité et la transparence du commerce de bois, en améliorant leurs connaissances en rapport avec les bases conceptuelles, méthodologiques d'assurance qualité pour produire les informations fiables.

L'approche d'apprentissage utilisée lors de la formation a porté sur des exposés magistraux, interrogatifs et participatifs couplés aux échanges, questions, débats, cas spécifiques, expériences personnelles des formateurs et des participants.

La formation a porté sur 11 modules incluant le cadre institutionnel et légal des forêts en RDC, les modalités et règles d'exploitation forestière, les règles et procédures de contrôle forestier, la traçabilité du bois, les clauses sociales de cahier des charges, les outils d'aide à la décision dans le suivi de la légalité forestière : OTP, l'outil d'aide à la décision dans le suivi de la légalité forestière suite : Atlas forestiers, Global Forest Watch, Rappel sur les notions d'OI mandatée, identification des bonnes pratiques lors de différentes étapes d'une mission de contrôle forestier.

Durant cette formation, les inspecteurs ont passé deux évaluations dont l'une au début et l'autre à la fin de l'atelier pour apprécier leur niveau par rapport aux différents modules enseignés. Les résultats obtenus indiquent une moyenne générale de 2/5 pour le test d'entrée et 3,5/5 pour le test de sortie.

Ces résultats démontrent que la formation a contribué au renforcement des capacités des Inspecteurs nationaux de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières. Au regard des résultats obtenus, OGF et WRI se disent avoir largement atteint les objectifs assignés.

La formation a été sanctionnée par la remise de brevet aux participants.

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Open Timber Portal a été développé par WRI afin de faciliter l'accès et collecte des informations forestières par les différents acteurs tant de la société civile environnementales que les administrations en charge du contrôle forestier et du secteur privé. Cet outil permet aux acteurs de collecter les données sur le terrain et constituer des bases des données fiables. Cependant, la République Démocratique du Congo qui détient la deuxième plus grande forêt tropicale au monde, souffre du manque des données statistiques fiables même auprès des services censés les détenir. En outre, la collecte et la production des informations sur le terrain n'est pas faite suivant les normes rigoureuses de transparence. Déployé depuis 2017, l'OTP s'est révélé être un outil efficace d'aide à la décision non seulement pour l'observateur Indépendant mais aussi pour l'administration forestière.

C'est dans cette optique que WRI et OGF ont souhaité renforcer les capacités des Inspecteurs de la Cellule de Contrôle et Vérification (CCV), afin de leur permettre d'adopter la démarche qualité dans leurs travaux de recherche et détection des infractions dues à l'exploitation forestière. L'Open Timber Portal (OTP) vise à porter la transparence dans les opérations forestières. L'outil rend publique les informations auparavant inaccessibles de la gestion sur le terrain et le respect des exigences légales en matière de l'exploitation du bois d'œuvre.

## II. OBJECTIFS

### II.1. Objectif général

L'objectif global de cet atelier était de contribuer à la mise à niveau des 19 inspecteurs de la CCV sur l'OTP en améliorant les connaissances des participants en rapport avec les bases conceptuelles, méthodologiques d'assurer la qualité pour produire les informations fiables.

### II.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, la formation visait à :

- Renforcer les capacités des inspecteurs de la CCV ;
- Améliorer le suivi du contrôle forestier à travers l'utilisation de l'OTP ;
- Présenter les différents modules du Open Timber Portal;
- Rappeler le cadre juridique de l'exploitation forestière et le rôle des différents acteurs dans le processus de gestion forestière ;
- Expliquer la démarche méthodologique de l'OTP et ses exigences qualité ;
- Evaluer les approches méthodologiques actuellement utilisées par les inspecteurs pour le contrôle de l'exploitation de bois d'œuvre et proposer les axes stratégiques pour son amélioration ;
- Examiner les bons prêts outils qui peuvent renforcer l'application de la loi forestière.

### **III. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

La démarche utilisée par la formation était celle d'enseignement par apprentissage où les participants étaient les principaux acteurs et l'équipe de formation n'a joué que le rôle de facilitation ou accompagnement. Pour chaque session, des exposés magistraux, interrogatifs et participants étaient couplés avec les échanges, questions et débats. En vue de garantir la qualité de la formation, les participants ont passé un test d'entrée et sortie pour permettre aux facilitateurs d'évaluer leur niveau d'apprentissage.

L'équipe de facilitateur était composée de Jean SEMEKI, Essylot LUBALA et Céline EKAVU pour le compte d'OGF et Roger MAMBETA et Joëlle NKOSI BOELI pour le compte de WRI.

### **IV. PARTICIPANTS**

Au départ la formation était prévue pour 20 inspecteurs nationaux de la CCV, mais lorsque la liste a été envoyée à l'Ambassade des Etats Unis pour appréciation, un inspecteur a été écarté de la liste faute d'une pièce d'identité probante. A la fin 19 inspecteurs ont pu bénéficier de la formation.

### **V. ACTIVITES REALISEES**

Les activités suivantes étaient réalisées lors de cette formations: (i) mot de circonstance d'OGF (ii) cérémonie d'ouverture l'introduction à la formation (auto présentation des participants, test d'entrée du niveau des participants, objectifs, méthodologie de travail), (iii) les exposés magistraux, interactifs et participatifs, (iv) le test de sortie, (v) clôture de l'atelier de formation.

#### **V.1. Cérémonie d'ouverture**

Cette partie était marquée par une série d'allocutions prononcée tour à tour par OGF en sa qualité d'organisateur, WRI en sa qualité de partenaire technique et financier et la Directrice de la CCV qui a représenté le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement durable.

Dans son mot, Me Essylot Lubala Conseiller technique d'OGF a tenu d'abord à remercier l'administration forestière pour l'intérêt accordé à cette activité et les inspecteurs de la CCV pour avoir répondu à l'invitation. Il a également remercié le WRI pour son accompagnement technique et financier. Il a par la suite renchéri en disant que c'est une grande joie pour OGF de réaliser cette formation qui rentre dans le cadre du projet « **Renforcer la collaboration transfrontalière pour lutter contre l'exploitation dans le bassin du Congo** ». Il a ajouté que cette formation a pour but de mettre à niveau les inspectrices et inspecteurs de la CCV sur l'OTP en améliorant leurs connaissances en rapport avec les bases conceptuelles d'assurance qualité afin de produire des informations fiables. A cet effet, il est prévu de faire un aperçu de la législation forestière ainsi que quelques arrêtés d'application relatifs au contrôle forestier. Pour terminer, Il a exhorté les participants à une participation active et à la ponctualité.

Ce mot a été suivi par celui de Mr Roger MAMBETA, expert SIG de WRI qui a remercié madame la représentante du secrétaire Général à l'Environnement ainsi que les inspecteurs pour leur disponibilité à cette session de formation. Il a rappelé à l'audience que le partenariat entre WRI et le ministère de l'environnement date de 2006 qui a permis le développement de plusieurs outils avec la Direction des Inventaires et Aménagement Forestier (DIAF) qui sont utiles pour aider les inspecteurs dans le cadre du contrôle forestier. Il a sollicité l'attention des

inspecteurs pendant la formation afin qu'ils puissent transmettre cette connaissance à ceux qui n'étaient pas sélectionnés.

Cette série était bouclée par l'allocution de madame Maribé MUJINGA, Directrice de la CCV et représentante du secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable qui a ouvert la session de formation.



*Photo 1: Cérémonie d'ouverture par la représentante du Secrétaire Général de l'Environnement*

Dans ses propos, elle a tenu à rappeler aux participants que la présente activité revêt d'une importance capitale à la fois pour l'autorité administrative du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ainsi que pour la Cellule de Contrôle et Vérification.

En effet, elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre la mauvaise gouvernance et l'exploitation forestière illégale dans laquelle est engagé le pays depuis la promulgation du code forestier par le chef de l'Etat en 2002. Elle trouve également un ancrage assez harmonieux avec les mesures d'application de cette loi forestière à savoir les arrêtés ministériels relatifs au contrôle et à l'exploitation forestière qui fixent les règles et les modalités auxquelles sont soumises les missions de contrôle forestier réalisées par des inspecteurs, fonctionnaires et agents forestiers dans le cadre du suivi régulier de l'application de la législation forestière. Elle a, en outre, rappelé les objectif de l'atelier en soulignant qu'il vise à contribuer à la mise à niveau de 19 Inspecteurs de la CCV sur l'OTP en améliorant les connaissances des participants en rapport avec les bases conceptuelles, méthodologiques d'assurance qualité pour produire les informations fiables.

Elle a félicité l'OGF pour sa détermination de toujours travailler pour l'amélioration du contrôle forestier au travers duquel il est possible de relever le niveau du respect de l'application de la loi forestière par les exploitants qui opèrent dans ce secteur.

Elle a également saluer et remercier chaleureusement le partenaire WRI qui a accepté d'accompagner cette activité financée par le ministère des Affaires étrangères des ETATS UNIS à travers son bureau INL, à travers le projet « Renforcer la collaboration transfrontalière pour lutter contre l'exploitation forestière illégale dans le bassin du Congo » mis en œuvre en RDC par OGF. C'est par ce mot qu'elle a déclaré ouvert la session l'atelier de formation des Inspecteurs nationaux de la CCV.

## V.2. Introduction à la formation

Au cours de cette séance, chaque participant a eu à se présenter tout en indiquant le nom, la fonction en vue de faciliter la familiarisation avec les formateurs.

## V.3. Déroulement de l'atelier de formation

Comme nous avons signalé ci- haut, l'atelier de formation s'est déroulé en trois jours et structuré en 11 modules dont les différentes matières seront reprises en annexe.

### Premier jour

Pour la première journée, outre la cérémonie d'ouverture, trois présentations ont été programmés entre autre :

- Le cadre légal du secteur forestier de la RDC : Présentation du code forestier ;
- Identification des bonnes pratiques lors de différentes étapes d'une mission de contrôle forestier ;
- Modalité et règles d'exploitation forestière de bois d'œuvre

#### a. Cadre légal du secteur forestier de la RDC : Présentation du code forestier

Ainsi, la série d'exposés magistraux a été ouverte par le premier intervenant en la personne de Jean SEMEKI. Ce dernier a introduit sa présentation par un test d'entrée afin d'apprecier le niveau des participants et suivi de la présentation proprement dite sur le cadre légal du secteur Forestier de la RDC : présentation du code forestier.

#### b. Evaluation de la formation par les participants

Comme signalé précédemment, la formation s'est ouverte et clôturée par les tests d'entrée et sortie de la formation. Pour permettre aux facilitateurs d'évaluer le niveau de connaissance des formés non seulement sur le cadre légal et juridique congolais mais aussi sur l'organisation et préparation d'une mission de contrôle forestier.

Ainsi, les résultats obtenus indiquent une moyenne générale de 2/5 pour le test d'entrée sur l'ensemble de questionnaire pour tous les participants. Ces résultats démontrent qu'au départ, les Inspecteurs de la CCV avaient des insuffisances en ce qui concerne les cadres institutionnel, légal et règlementaires qui organisent le contrôle forestier en RDC ainsi que les outils d'aide de collecte des informations forestières. La formation dispensée a permis de renforcer leurs capacités et donc, d'améliorer leur connaissance en matière de contrôle forestier.

Dans sa présentation, l'orateur a fait savoir aux participants que le code contient des principes en rapport avec la gestion des forêts qui sont notamment :

- Le principe d'inventaire : ce principe permet de renseigner sur la disponibilité de la ressource exploitable et leur localisation.
- Le principe d'aménagement : ce dernier permet de planifier l'exploitation de la ressource et les zones à protéger pour l'exploitation durable de la ressource.
- Le principe de gestion : celui – ci permet à bien gérer la ressource pour éviter des pertes ;

- Le principe de traçabilité : ce principe permet de retracer l'origine de l'arbre de la forêt jusqu'à la consommation finale ou de la consommation jusqu'à la forêt.
- Principe de fiscalité : celui – ci à l'exploitant de payer la redevance par rapport à l'exploitation de la ressources c'est ainsi que nous avons la taxe d'abattage, la taxe de superficie concédée.



*Photo 2 : Intervention de Jean SEMEKI pendant la formation*

Il a en outre rappelé aux participants qu'à coté de chaque principe, il y a un service administratif approprié. Exemple le service d'inventaire et aménagement forestier, le service de la gestion forestière et autres

### c. Identification des bonnes pratiques lors de différentes étapes d'une mission de contrôle forestier

La deuxième présentation de la journée a portée sur l'identification des bonnes pratiques lors de différentes étapes d'une mission de contrôle forestier. Cette présentation a été faite par Me Essyot Lubala d'OGF.



*Photo 3: Intervention d'Essyot LUBALA*

Dans sa communication, le présentateur a partagé avec l'auditoire expérience sur l'organisation d'une mission de contrôle forestier avec ces différentes étapes. Cette présentation a été suivie des échanges.

#### **d. Modalité et règles d'exploitation forestière de bois d'œuvre**

Au cours de cette présentation qui a clôturé la journée, l'orateur a commencé par la répartition des inspecteurs en groupes de travail pour permettre de bien maîtriser les règles et conditions d'exploitation. Trois groupes de travail ont été constitués dont le premier groupe a examiné les conditions et mode d'accès à la ressource ; le deuxième groupe a été chargé d'analyser les règles d'exploitation de bois d'œuvre et le troisième groupe a traité les questions liées à la traçabilité de bois.

Cet exercice a permis aux inspecteurs de cerner les conditions d'accès à la ressource, les règles relatives à l'exploitation des bois d'œuvre et leur a permis en outre de comprendre la traçabilité du bois c'est-à-dire l'origine du bois de la forêt jusqu'à la commercialisation ou de l'usine à la forêt.



*Photo 4: Travaux pratiques en groupe*

#### **Deuxième jour de l'atelier**

Cette deuxième journée de la formation a débuté par le rappel de la première journée par le modérateur. Ce dernier a saisi cette occasion pour présenter le programme de la deuxième journée de l'atelier qui s'est ouverte par une session sur le rappel les notions de l'Observation indépendante Mandatée.

#### **a. Rappel les notions de l'Observation indépendante Mandatée**

Le facilitateur a rappelé aux participants qu'il existe deux sortes de l'Observation Indépendante (OI) à savoir l'OI Mandatée et OI non Mandatée. L'OI mandatée est celle exercée par une organisation ayant signé un protocole avec l'Etat avec qui est censé accompagner les missions de ministère de l'environnement dans le cadre du contrôle forestier. Le rapport de l'OI Mandatée est présenté à l'autorité à travers une commission ad hoc instituée conformément à l'arrêté n°102 sur le contrôle forestier.

L'OI non Mandatée par contre est reconnue par la réglementation, mais il n'existe pas de protocole entre l'Etat et les organisations qui font cette forme d'OI. Le rapport d'OI non Mandatée n'est pas soumis à une quelconque procédure pour sa publication.

Après échanges sur les notions d'OI mandatée. Le modérateur de la session a introduit le facilitateur qui était chargé de parler sur les Modalités du contrôle forestier.

### **b. Modalités du contrôle forestier**

Le facilitateur de la session Mr Jean SEMEKI a entretenu les participants sur le contenu du contrôle forestier. Dans sa présentation, il était question de rappeler aux inspecteurs présents à l'atelier de formation l'objet du contrôle, les éléments du contrôle ainsi que sa finalité. S'agissant de l'objet, l'orateur a souligné que le contrôle forestier porte principalement sur la légalité de l'exploitation forestière, le respect des normes techniques et clauses sociales de cahiers des charges.



En ce qui concerne le contrôle de la légalité, le facilitateur a rappelé que celui-ci vise à vérifier le respect du code forestier et ses mesures d'exécution et concerne notamment la validité et conformité des titres d'exploitation y compris le respect des limites y prescrites, la tenue des registres et rapports relatifs à

l'exploitation forestière, le paiement des taxes et redevances forestières et le respect de la réglementation relative au transport des produits forestiers.

Quant au contrôle des normes techniques, l'orateur a rappelé aux inspecteurs que ce type de contrôle concerne notamment la bonne application des normes d'inventaire forestier, des normes environnementales liées l'exploitation forestière ainsi que la conformité de l'établissement de la mise œuvre du plan d'aménagement avec la réglementation en vigueur.

Pour ce qui est contrôle en rapport avec les clauses contractuelles, le facilitateur de la session a tenu également à rappeler aux participants que ce contrôle vise notamment le respect des engagements pris par le concessionnaires ou tout exploitant forestier en vue de contribuer au développement local, à travers la réalisation des infrastructures de développement socio – économiques, d'assurer le bien-être social de son personnel.

L'orateur a en outre parlé des lieux de contrôle forestier. Par rapport aux lieux de contrôle, le facilitateur a présenté les différents endroits où le contrôle peut avoir lieu il s'agit notamment le chantier d'exploitation, dans la base vie et village environnants, au siège d'exploitation, sur les voies d'évacuation des produits forestiers, aux postes frontaliers du territoire national et à partir de l'espace aérien.

Dans le chantier d'exploitation, le contrôle porte sur la vérification le respect des limites des concessions forestières et de toute aire de coupe, différentes normes techniques et des prescriptions du plan d'aménagement.

Au niveau de base – vie, le contrôle vise l'exécution des obligations socio – économiques contenues par la clause y afférente du cahier des charges.

En ce qui concerne le contrôle dans le siège de l'exploitation, ce dernier permet de vérifier la validité des titres et autorisations, la tenue des registres et rapports d'exploitation, du paiement des redevances forestières et de l'existence des documents d'aménagement dûment approuvés par l'administration en charge des forêts.

Quant au contrôle dans les voies d'évacuation, le contrôle porte sur les modalités le respect des modalités de transport, certaines règles d'exploitation telles que le diamètre minimum d'exploitabilité, au marquage de bois et l'interdiction d'exploiter certaines essences.

Aux postes frontaliers, le contrôle porte sur la conformité des documents liés au transport des produits forestiers ainsi le respect de la réglementation relative à leur exportation. Cette exposée était suivie d'échanges.

### **c. L'exploitation forestière à impact réduit (EFIR)**

Pour permettre aux participants d'avoir toutes les informations nécessaire bien que n'étant programmé dans le TDR de la formation, une session sur l'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) a été dispensé par le professeur Jean SEMEKI.

Selon l'orateur, c'est l'ensemble des mesures permettant de diminuer les impacts négatifs pour l'homme et l'environnement et d'optimiser la récolte en bois. Ces mesures ont pour but de rationaliser et de maîtriser chaque étape de l'exploitation.. Il a rappelé en outre que les mesures EFIR décrites dans le guide opérationnel porte sur trois phases d'exploitation à savoir :

- L'inventaire et planification des activités d'exploitation;
- Les opérations d'exploitations ;
- Les opérations de suivi, de contrôle et de post – exploitation.

Dans la phase d'inventaire et planification, les résultats suivants sont attendus :

- Estimation quantitative (effectif et volume) de la ressource disponible par essence à exploiter sur AAC ;
- Localisation des arbres à exploiter et ceux à protéger au niveau de l'AAC et la localisation (carte de prospection) ;
- Topographie de l'AAC et la localisation des zones hors exploitation.

Le facilitateur a ajouté en disant que l'inventaire permet de :

- Planifier et optimiser la gestion de l'exploitation ;
- Proposer une planification d'implantation du réseau routier principal et secondaire :
- Parc à grumes ainsi que les pistes à débardeur.

En résumé l'orateur a conclu sa présentation en disant l'application de ces mesures simples permettra de diminuer considérablement et de façon tangible les impacts négatifs de l'exploitation forestière, par :

- L'augmentation de la productivité en bois récolté
- La réduction des coûts de production
- La diminution des surfaces exploitées pour une même production
- L'amélioration du taux de reconstitution de la forêt
- La diminution des perturbations au sol
- La diminution de la pollution des eaux
- La diminution de la pression sur la faune et la flore
- La diminution des accidents de travail
- L'amélioration des conditions de travail

Après cette conclusion les participants étaient conviés à une séance des questions et réponses.



*Photo 5: Les principes de la norme EFIR développés par le professeur JEAN SEMEKI*

#### **d. Traçabilité**

Pour clôturer la journée, une session sur le contrôle de la traçabilité a été dispensée aux participants par Mr Jean SEMEKI. Cette session a portée sur les points suivants :

- A quoi sert un contrôle
- Comment contrôler et avec quels moyens
- Quels sont les résultats d'un contrôle
- Interprétation des résultats d'un contrôle
- Mesures à prendre
- Notion de contrôle croisé

Le facilitateur a rappelé aux participants que le contrôle de la traçabilité notamment à :

- Vérifier la maîtrise des flux de production et d'exportation des bois
- Vérifier que les sociétés d'exploitation sont en règles fiscalement et exploitent leur bois légalement ;
- Participer à maintenir la pression pour conserver un niveau de viabilité de la filière (gestion durable) ;

S'agissant de la question « **comment contrôler ?** », tout en rappelant aux inspecteurs que le contrôle étant une mission régaliennes de l'Etat via le Ministère de l'environnement, le contrôle doit se faire dans les sites de transformation et les chantiers d'exploitation. Ce contrôle doit se faire moyennant une grille de contrôle, les documents de terrain avec un personnel compétent et avec les moyens de transport adapté notamment avion, bateau, moto et véhicules.



*Photo 6: Explication sur la traçabilité des bois en RDC par Jean SEMEKI*

L'orateur a insisté aux inspecteurs que tout contrôle doit aboutir aux résultats et ces résultats sont notamment le rapport, le procès-verbal de constat, de saisi. Pour conclure sa présentation, le facilitateur a également signalé que les résultats d'une mission doit faire l'objet d'interprétation pour déterminer si la traçabilité est insuffisante ou suffisante, si la réglementation est respectée ou pas.

Celle – ci a été suivi des échanges entre les formés et le formateur, synthèse de la journée par le modérateur clôture du deuxième jour de l'atelier de formation.

### **Troisième jour de l'atelier**

Après l'installation des participants, le modérateur a procédé à la synthèse du deuxième jour tout en présentant le troisième jour qui se résume de la manière suivante :

- Présentation des outils d'aide à la décision dans le suivi de la légalité forestière : OTP par OGF ;
- Présentation des outils d'aide à la décision : Atlas forestiers et Alerte Glad par WRI.

Ces deux présentations ont été suivies des échanges et cas pratiques.

#### **1. Présentation de l'Open Timber Portal**

Cette série a débuté par la présentation faite par Madame Céline Ekavu d'OGF sur les outils d'aide à la décision qui a abordé les questions liées à la définition de l'OTP, son concepteur, ses utilisateurs.

L'OTP est défini comme étant une plateforme web indépendante conçue par WRI en collaboration avec les organismes gouvernementaux, des représentants de secteurs privés ainsi qu'un certain nombre d'organisations locales de la société civile en vue de promouvoir le respect de la légalité dans la production et commerce du bois dans le but d'apporter la transparence dans les opérations forestières, en rendant publique des informations auparavant inaccessibles sur les pratiques de gestion sur le terrain et sur le respect des exigences en matière de la légalité du bois.



*Photo 7: Présentation de la plateforme OTP par Céline EKAVU*

S'agissant des personnes cessées utiliser l'OTP et son déploiement, l'oratrice a rappelé qu'à ce jour l'OTP est déployé dans les pays du bassin du Congo mais dans les prochains jours il sera déployé dans d'autres régions. En ce qui concerne les utilisateurs, la formatrice a souligné que l'OTP est utilisé par :

- Les producteurs de bois soucieux de leur réputation ;
- Les administrations des pays producteurs de bois ;
- Les acheteurs de bois tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- Les autorités compétentes dans les pays exportateurs ;
- Les observateurs indépendants ;
- Les bailleurs ouvrant à l'amélioration de la légalité du secteur forestier.

Après cette présentation magistrale, les inspecteurs ont été conviés à une séance pratique pour exploiter la page publique d'OTP.

## **2. Présentation de l'Atlas Forestier et Alerte Glad**

La série de présentation a été bouclée par l'exposé de Roger MAMBETA de WRI. Il a commencé son exposé par la présentation de son organisation WRI qui est une organisation de droit Américain basée à Washington ayant pour mission de faire en sorte que la société humaine vive de manière à protéger l'environnement de la terre et sa capacité à répondre aux besoins et aspirations des générations actuelles et futures. Il a ensuite présenté les domaines

d'intervention de WRI qui sont le climat, énergie, alimentation, forêts, eaux et urbanisme durable.

Dans le domaine forestier, l'orateur a indiqué que WRI a une expérience de plus de 10 ans en Afrique centrale et a développée plusieurs outils d'aide à la décision et renforcement des capacités nationales. Les principaux outils développés sont :

- Atlas Forestiers interactif ;
- Global Forest Watch ;
- Open Timber Portal
- Forest Watcher.

Il a poursuivi son intervention en disant que ces différents outils utilisent plusieurs données notamment sur l'affectation des terres, concession forestière, concession forestière des communautés locales, blocs pétroliers, permis miniers. Ils ont également plusieurs fonctionnalités qui permettent de visualiser les affectations des terres aussi bien que l'évolution de la couverture arborée avec les pertes.

Il faut noter aussi que le WRI a commencé à collaborer avec le Ministère de l'Environnement et Développement Durable depuis 2006 et ce partenariat a permis la mise en place la base des données de la Direction d'Inventaire et Aménagement Forestier (DIAF).

L'Atlas forestier interactif est une plateforme qui propose une suite d'outils de surveillance des forêts conçue pour accroître les connaissances et la transparence dans le processus d'affectation des terres ; Mettre à la disposition du grand public des informations crédibles, actualisées et libres d'accès sur le secteur forestier ; Suivre de façon dynamique les perturbations forestières en RDC.

Après l'explication de ces différents outils ainsi que leurs fonctionnalités, les participants étaient repartis en carrefour pour les exercices pratiques pour le démonstration, manipulation et cas d'utilisation de l'Atlas forestier.



*Photo 8: Présentation de la plateforme Global Forest Watcher par Roger MAMBETA*

#### V.4. Evaluation des formateurs et la formation par les participants

A l'issu de la formation, il a été demandé aux participants d'évaluer la formation et les formateurs. Les résultats obtenus indiquent une moyenne générale de 3,5/3 de tous les items pour l'ensemble de participants. Ce qui démontre que les formateurs avaient une bonne maîtrise de la matière et que les objectifs de la formation ont été atteints, mais aussi, les participants ont été satisfaits en ce qui concerne l'organisation de la formation.

#### V.5. Cérémonie de remise de brevet aux inspecteurs et de clôture de l'atelier de formation

Comme nous avons dit précédemment, cette formation devrait être sanctionnée par la remise d'un brevet par les organisateurs.

Après trois jours de formation, un brevet de fin de formation a sanctionné la fin de cette dernière. Il convient de noter que cette cérémonie a était présidé par Madame la Directrice de la CCV et représentante du Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable.



*Photo 9: Remise de brevets aux participants par la Directrice de CCV*

Après la remise des brevets, la Directrice de la CCV a procédé à la clôture officielle de l'atelier de formation au nom de Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable. Dans son propos, elle a tenu d'abord à remercier les organisateurs à savoir l'OGF et WRI pour l'initiative qui vise à améliorer la gouvernance forestière en RDC et elle a en outre exhorté les inspecteurs de mettre en pratique toute les matières dispensées lors de cette formation et pour terminer elle déclaré clos l'atelier de formation.

## **VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La CCV étant un service revêtu de pouvoir de constater et sanctionner toute violation du code forestier et ses mesures d'application, nécessite un personnel qualifié et compétent. C'est ainsi que le présent atelier de renforcement des capacités a permis à ces derniers de maîtriser non seulement les cadres légale et règlementaire forestier, mais aussi les outils d'aide de collecte des informations forestières.

Les participants ont formulés les recommandations suivantes :

- De Prévoir dans les jours à venir une formation similaires avec d'autres inspecteurs.

## **VII. Difficultés rencontrées**

Les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- Non maîtrise de l'outil informatique par certains inspecteurs,
- Certains participants ne disposent pas des ordinateurs.

## **Remerciement**

Nous remercions le ministère des affaires étrangères des Etats Unis d'Amérique à travers son bureau INL qui a financé cet atelier de formation à travers le projet « Renforcer la collaboration transfrontalière pour lutter contre l'exploitation forestière illégale dans le bassin du Congo » mis en œuvre en RDC par OGF. Nous remercions également Madame la Directrice de la CCV qui a représenté le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable et qui ouvert et clôturer les travaux cet atelier. Elle a en outre procéder à la remise des brevets aux inspecteurs le dernier jour de l'atelier.

## ANNEXE 1. EXTRAIT DE LISTE DES PARTICIPANTS



WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE



### LISTE DE PRÉSENCE

Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières

Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023

Le 18/01/2023

Signature

Non/Prenom/Postnom	Institution/Titre	Genre	Téléphone	Email	Signature
MBUFI-AGENA A	CCV/MEDA	M	0903401227		
NELPHIE - MIE	ENVIRONNEMENT RDC	F	0898850251	nelpkie.mieasoy@gmail.com	
FERGE - NTUMBAK	ENVIRONNEMENT RDC	M	0896687344	fergegalabukuluwera@gmail.com	
KINYONGO-FERA	CCV	F	0811423219		
NBONGO Dinal	CCV/INEDD	F	0840495239		
Rosly Nambeta	WRI	M	0810823971	Rosly.nambeta@wri.org	
Jean Senechir	OGF/Partenariat	M	0884006701	Jean.senechir@gmail.com	
Essylt LUBALA	OGF	M	09999910795	essylt.lubala@gmail.com	
GUY LAN BOLIMO	OGF	M	0895809307	bolimo1982@gmail.com	
JOELLE NKOSI	WRI	F	0998932967	Joelle.nkosi@wri.org	
MUUNA YAPITI	CCV/MEDA	F	0899657110	cammuuna@yahoo.com	
KUHANA MESSA	CCV/MEDA	F	0812881787	joelkuhana@gmail.com	



WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE



### LISTE DE PRÉSENCE

Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières

Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023

Le 18/01/2023

Signature

Non/Prenom/Postnom	Institution/Titre	Genre	Téléphone	Email	Signature
MBUFI-AGENA A	CCV/MEDA	M	0903401227		
NELPHIE - MIE	ENVIRONNEMENT RDC	F	0898850251	nelpkie.mieasoy@gmail.com	
FERGE - NTUMBAK	ENVIRONNEMENT RDC	M	0896687344	fergegalabukuluwera@gmail.com	
KINYONGO-FERA	CCV	F	0811423219		
NBONGO Dinal	CCV/INEDD	F	0840495239		
Rosly Nambeta	WRI	M	0810823971	Rosly.nambeta@wri.org	
Jean Senechir	OGF/Partenariat	M	0884006701	Jean.senechir@gmail.com	
Essylt LUBALA	OGF	M	09999910795	essylt.lubala@gmail.com	
GUY LAN BOLIMO	OGF	M	0895809307	bolimo1982@gmail.com	
JOELLE NKOSI	WRI	F	0998932967	Joelle.nkosi@wri.org	
MUUNA YAPITI	CCV/MEDA	F	0899657110	cammuuna@yahoo.com	
KUHANA MESSA	CCV/MEDA	F	0812881787	joelkuhana@gmail.com	





WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE



## **LISTE DE PRESENCE**

## **Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières**

Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023

Le 18/01/2023

Non/Prenom/Postnom	Institution/Titre	Genre	Téléphone	Email	Signature
KUHANA MEIGA Joëlle	CCV	F	0813381782	joelkuhana@gmail.com	
MUWALA KAFITI	CCV	F	0899657170	carine.muwala@gmail.com	
MWAMBA Christelle	O GF	F	0611809302	krytel.krym@gmail.com	
BANWA PHILOMENE	OCF	F	0850679966	philomenebanwa2019@gmail.com	
PHIJINSA Nsenga Mouly	CCV	F	0815032411	moulynsenga@gmail.com	
MWANTRA KANDA	CCV	M	0998251080	-	
MAYENDEA Sali	O GF	M	08422260	sango.sali@gmail.com	



WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE



## **LISTE DE PRESENCE**

## **Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières**

Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023

Le 19 Janvier 2023

Non/Prenom/Postnom	Institution/Titre	Genre	Téléphone	Email	Signature
KALALA LEKO	C.C.V	M	0993342550		
Matalefala Makola	CCV / NEDD	M	0999522216	matalafala123@gmail.com	
WENZE SAMOMONI	CCV / MEDD	M	0820780362	longwenze0123@gmail.com	
MFULA ANZIPAH	CCV / MEDD	F	0897382360		
MBAWANSONA KILEBWA	CCV / NEDD	F	0990577568	mbawansonakilebwa0123@gmail.com	
NIZOLO - MONDO PNTIN	CCV / NEDD	F	0810394072	ptmmondo@gmail.com	
MBUSI - NSENJA	CCV / MEDD	M	0902511227	ptmmondo@gmail.com	
KINYONGO FEZA	CCV / NEDD	F	0811483249		
MBONGO - Dina	CCV / MEDD	F	0840495237	mbongodina2@gmail.com	
KASONGO Emmanuel KABUNYA	CCV / NEDD	M	0841505191	wemmkas2013@gmail.com	
Jean Semeiki OGBE / Intervenant PM			0994067571	jeansemeiki@gmail.com	
Eugenie LUBALA	OGBE	M	0999910795	eugenie.lubala@gmail.com	





WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE



#### LISTE DE PRÉSENCE

#### Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières

Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023

Le 19 Janvier 2023

Non/Prenom/Postnom	Institution/Titre	Genre	Téléphone	Email	Signature
BULUNU ESENGO	CCV	M	0819576440	philippebulunu77@gmail.com	
GUYLAIN BOLIMA	OGF	M	0895809307	guylain1982@gmail.com	
MAIDKA MAMBOLEO CHRISTELLE	CCV	F	0823952060	christelle.mamboleo@gmail.com	
ABOUBAKAR SELEMANI	CCV/MEDD	M	0895433533	seliston16@gmail.com	
ELUWALA KAFITI	CCV /MEDD	F	0899657170	carine.kafiti@gmail.com	
KINICELA KELERI	CCV / MEDD	M	0824000024	Carinekinicela32@gmail.com	
SHINDANO BIKE NGE	CCV / MEDD	M	08152058301		
PHILOMENE BANUWA	OGF	F	0850679906	philomenebanuwa2019@gmail.com	
KOHANA MEIGA Joëlle	CCV / MEDD	F	0813981787	joellekohana@gmail.com	
Joëlle NICOSI	WRI	I	0998932967	joelle.nicosi@wri.org	
MAMBETA ROYEN	WRI	M	0810813479	royenmambeta2.wri.org	



WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE



#### LISTE DE PRÉSENCE

#### Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières

Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023

Le 19 Janvier 2023

Non/Prenom/Postnom	Institution/Titre	Genre	Téléphone	Email	Signature
KITUKU NUVEN	CCV		0842554249		
MWAMBA Chrestelle	OGF	F	0811809302	chrestellemwamba@gmail.com	
ALWAMRA KANDA	CCV	M	0998251007		
KAYENDA SOU	OGF	M	0872026600	soyendakayenda@gmail.com	





WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE

Observatoire  
de la Gouvernance  
Forestière



#### LISTE DE PRESENCE

Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières

Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023

Le 20.01.2023

Non/Prenom/Postnom	Institution/Titre	Genre	Téléphone	Email	Signature
MBUYI - NRENDA	CCV / MEDD	M	0903451227		
MUWALA-KAFITI	CCV	F	0899657170	Carenu.kafiti@gmail.com	
MAIDKA MAMBOLED	CCV	F	0883952060	christelle.mambolede@gmail.com	
ABOUBAKAR SECOMMI	CCV / MEDD	M	0815433533	sefisoma16@gmail.com	
KIN KELA KEBEPI	CCV / MEDD	M	0824000024	carundicemelais5@gmail.com	
KESOACO Emmanuel KEBEPI	CCV / MEDD	M	0841505191	wemnkas2013@gmail.com	
WENZE SAMOMONI / TONY	CCV / MEDD	M	0820780362	tonywenzes01@gmail.com	
HANBETTA ROZEL	WRI	M	0810823477	Ymanbeltra.rozeta.WRI.rif	
Jelle NICO SI	WRI	F	0998932967	jelle.nicobiel@wri.org	
MENGANSONA	CCV / MEDD	F	0970571558	menganasona.bruno@gmail.com	
NBONGO Dinal	CCV / MEDD	F	0840495237	mbongodina2@gmail.com	
KIMYONGO - FEZA	CCV / MEDD	F	0811498213		



WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE

Observatoire  
de la Gouvernance  
Forestière



#### LISTE DE PRESENCE

Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières

Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023

Le 20.01.2023

Non/Prenom/Postnom	Institution/Titre	Genre	Téléphone	Email	Signature
MBUYI - NRENDA	CCV / MEDD	M	0903451227		
MUWALA-KAFITI	CCV	F	0899657170	Carenu.kafiti@gmail.com	
MAIDKA MAMBOLED	CCV	F	0883952060	christelle.mambolede@gmail.com	
ABOUBAKAR SECOMMI	CCV / MEDD	M	0815433533	sefisoma16@gmail.com	
KIN KELA KEBEPI	CCV / MEDD	M	0824000024	carundicemelais5@gmail.com	
KESOACO Emmanuel KEBEPI	CCV / MEDD	M	0841505191	wemnkas2013@gmail.com	
WENZE SAMOMONI / TONY	CCV / MEDD	M	0820780362	tonywenzes01@gmail.com	
HANBETTA ROZEL	WRI	M	0810823477	Ymanbeltra.rozeta.WRI.rif	
Jelle NICO SI	WRI	F	0998932967	jelle.nicobiel@wri.org	
MENGANSONA	CCV / MEDD	F	0970571558	menganasona.bruno@gmail.com	
NBONGO Dinal	CCV / MEDD	F	0840495237	mbongodina2@gmail.com	
KIMYONGO - FEZA	CCV / MEDD	F	0811498213		



WORLD  
RESOURCES  
INSTITUTE

Observatoire  
de la Gouvernance  
Forestière



#### LISTE DE PRÉSENCE

#### Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs de la CCV sur l'utilisation des outils de collecte des informations forestières

Kinshasa du 18 au 20 janvier 2023

Le 20/01/2023

Non/Prenom/Postnom	Institution/Titre	Genre	Téléphone	Email	Signature
SHINDANO BIKENG	CCV / MEAS	M	0815252801		
MEULA ANZIYAM	CCV / TSEBO	F	0897382360		
BULUNU ESENG	CCV / MEAS		0819576440		
Matalataka Rakka	CCV / MEAS	M	0999522216	matalataka@idien.egmail.com	
KALALA LEKO	CCV / MEAS	M	0993342330		
MUZOLO MONDO PISTU	CCV / MEAS	F	0810394072	muzolomondo@gmail.com	
KUHANA MESSIA	CCV	F	0813881787	joellukana@gmail.com	
GUYLAIRN BOLIMO	OGF	M	0895809307	Bolimo 1982@gmail.com	
MWAMBA Christelle	OGF	F	0811809302	christelle.kyfger@gmail.com	
BANWA PHILIPINE	OGF	F	0850679906	philomonebanwa2019@gmail.com	
ELAVU CELINE	OGF / ASTECH.D	F	+243 81546763	celine.ekavu@gmail.com	
KITOKU NOVAKA	CCV	M	0842554249		

#### ANNEXE 2 : PROGRAMME DETAILLE DE L'ATELIER

Heure	Activité	Responsable
<b>Jour 1 : Mercredi le 18/01/2023</b>		
<b>Session pour les Inspecteurs Nationaux</b>		
8H45 -9H30	Mise en place de la salle (matériel, accueil des participants et autres)	OGF/ SAM
9H30-9H45	Mot de bienvenue	OGF/ Essylot



9H45-10H00	Mot de circonference	WRI / Roger
10H00- 10H15	Mot d'ouverture	Représentante du SG
10H15-10H30	Pause-café	
10H30-11H30	Cadre légal institutionnel et légal des forêts : présentation du code forestier	OGF / Prof Jean SEMEKI
11h30-12h30	Débats et échanges	Modérateur
12H30-13H00	Identification des Bonnes Pratiques lors différentes étapes d'une mission de contrôle forestier	OGF/ Essylot LUBALA
13H30 – 14h00	Modalités d'exploitation forestière de bois d'œuvre (arrêté 84/2016)	OGF / Prof Jean SEMEKI
14H00-15h30	Déjeune	Logistique
15H30 – 16H30	Synthèse et clôture de la journée	Modérateur et logistique
<b>Jour 2 : jeudi 19/01/2023</b>		
80H- 8H30	Mise en place de la salle et accueil des participants	OGF
8H30-09H00	Rappel de la première journée	Modérateur
09H00-09H30	Rappel sur les notions d'OI Mandatées	OGF/Essylot
09H30 – 10H	Rappel sur les modalités de contrôle forestier	OGF/ Prof Jean SEMEKI
10H00-10H30	Les normes EFIR	OGF/ Prof Jean SEMEKI
10H30-11H45	Contrôle de la traçabilité	OGF/ Prof Jean SEMEKI
11H45-12H00	Débats et Echanges	Modérateur
12H00 – 13H30	Pausé repas	Logistique
13H 30 14H 30	Travaux en groupe	Modération
14H30 – 15H 30	Restitution des travaux en groupe	Participants
15H30-16H30	Synthèse et clôture de la deuxième journée	Modérateur
<b>Jour3: vendredi 20/01/2023</b>		
08H09H30	Mise en place de la salle et accueil des participants	
9H30- 10H	Pause - café	logistique
10H00-11H30	Les outils d'aide à la décision dans le suivi de la légalité forestière : OTP	OGF / Céline EKAVU

11H30-12H30	Débats et échanges	Modérateur
12H30-13H00	Pause repas	Logistique
13H00 – 14H00	Les outils d'aide à la décision dans le suivi de la légalité forestière suite : OTP, Atlas forestier et Global Forest Watch	WRI/ Roger MAMBETA
14H00 -15H00	Changes / travaux en carrefour	Modérateur
15H00-16H00	Synthèse de la formation, évaluation de la formation	Modérateur et participants
16H00 – 16H30	Clôture de la formation, mot d'OGF, WRI cérémonie de clôture par la représentante du SG	Modérateur et logistique

### ANNEXE 3: EQUIPE WRI ET OGF



